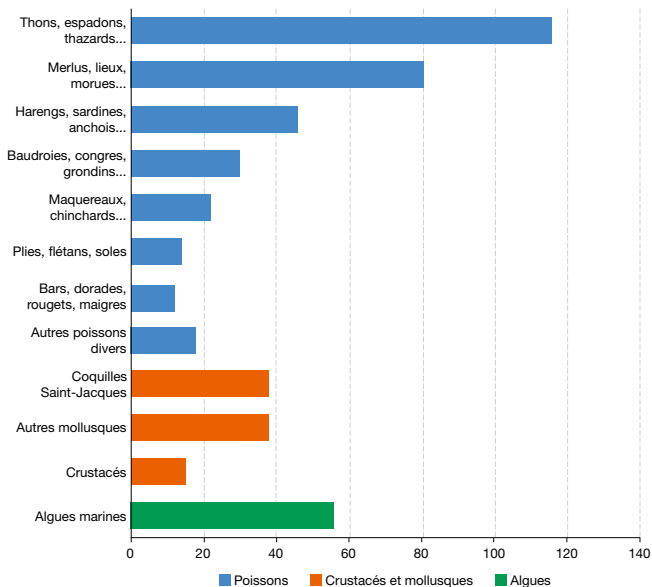


Pêche maritime

PRINCIPALES ESPÈCES PÊCHÉES PAR LA FLOTTE DE NAVIRES FRANÇAIS EN 2021

En milliers de tonnes



Source : Agreste, DGAMPA, collection Graph'Agri, Pêche et aquaculture, 2022. Traitements : MASA/SSP, 2022

La pêche maritime représente un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros en 2020. Elle mobilise près de 12 400 marins pêcheurs (9 292 en France métropolitaine, 3 115 dans les DOM) et compte une flotte de pêche de 6 223 navires en 2020, dont 954 inactifs.

Depuis plusieurs années, le secteur fait face à une diminution de sa flotte et des emplois directs de marins pêcheurs. Ainsi, le nombre de navires a reculé de 24 % par rapport à 2000 et les emplois ont reculé de 15 % par rapport à 2011.

La flotte de pêche française est composée à 86 % de navires dont la longueur ne dépasse pas 12 mètres. 11 % des navires mesurent entre 12 m et 24 m et 3 % 24 m ou plus. Parmi les navires en activité, 71 % utilisent des engins de pêche passifs (navires de moins de 12 m), tels que les filets, lignes et hameçons ou casiers et nasses. 36 % d'entre eux se situent sur la façade Atlantique et en Mer du Nord, 28 % en Méditerranée et 36 % dans les ports ultramarins. Les navires utilisant des engins de pêche actifs (dragues, chaluts, sennes) représentent 28 % de la flotte active et se trouvent principalement sur la façade Atlantique et en Mer du Nord.

Les volumes de produits de la mer pêchés par la flotte française (poissons, mollusques, crustacés marins et algues) atteignent 485 000 tonnes en 2021 (dont 464 000 tonnes débarquées). 75 % de ces captures ont eu lieu en Atlantique Nord, contre 16 % dans l'océan Indien Est, 6 % en Atlantique Centre et Sud-Est et 3 % en Méditerranée.

Les principales espèces prises sont les thons listao et albacore, la laminaire digitée (algue brune), le merlu européen, la coquille Saint-Jacques, la sardine, le hareng de l'Atlantique, la baudroie, le maquereau et le merlan bleu. Les volumes pêchés sont inférieurs à ceux des années 1990 (- 23 % sur la période 1990-2021).

Afin de préserver la ressource halieutique et les écosystèmes marins, des dispositifs de protection, ainsi que des initiatives locales et professionnelles, sont mis en place. Si ces actions ont permis l'exploitation durable de certaines espèces (par exemple, le merlu en Atlantique, la baudroie de mers Celtiques-golfe de Gascogne, le hareng de Mer du Nord-Manche Est), d'autres populations restent surexploitées. Par ailleurs, plusieurs espèces ne bénéficient pas du suivi scientifique permettant d'évaluer leur état et son évolution.